



- 2. Période de questions
- 3. Législation



3.1. Adoption d'un règlement

3.1.1. Règlement numéro 1776-019 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

4. Commissions et comité du conseil

- **4.1.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2024
- **4.2.** Comité consultatif d'urbanisme procès-verbal de la réunion tenue le 20 juin 2024

5. Dossiers des directeurs

- 5.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques
 - **5.1.1.** Vente d'un immeuble Domaine Chénier inc. partie du lot 1 699 158
- 5.2. Directeur du module administratif et communautaire
 - **5.2.1.** Demande d'aide financière Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - **5.2.2.** Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) prolongement de la piste multifonctionnelle sur la 25^e Avenue conclusion d'une convention d'aide financière

6. Levée de la séance

/jc

LÉGISLATION

#	Numéro du règlement	Titre du règlement	Objet
3.1.1.	1776-019		Règlement dans le but d'établir que les heures d'ouverture du parc de l'Oiselet, du parc canin du quartier des Îles et du parc école Curé-Paquin, sont de 7 h à 21 h.



PROJET - ADOPTION: 2024-07-04

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1776-019

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

- **1.** L'annexe « A » du règlement numéro 1776 est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement.
- 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement 1776-019 VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE « A »

PARCS OUVERTS AU PUBLIC DE 7 H À 21 H

Parc Beauséjour

Parc Boisé du golf

Parc canin du quartier des Îles

Parc Constantin

Parc école Curé-Paquin

Parc de l'Oiselet

Parc de Lauzanne

Parc des Camélias

Parc des Érables

Parc des Patriotes

Parc des Sources

Parc Désormeaux

Parc du Mont Saint-Eustache

Parc Frédéric Bach

Parc Groulx

Parc Horizon-Soleil

Parc Linéaire

Parc Marenger

Parc Nature Saint-Eustache

Parc Optimiste

Parc Paquette

Parc Pierre-Laporte

Parc Place du Village

Parc René-Lévesque

Parc Rita-Grondin

Parc Roger-Van-den-Hende

Parc Sacré-Coeur

Parc Solange-Beauchamp

Parc Terre des Jeunes

Parc Théorêt

Parc Viau-Bélisle

Parc Village des Jeunes

Sentier écologique Claire-Yale